



## **LOI HANDICAP, ça risque de faire très mal !**

**Depuis 2005, toute entreprise d'au moins 20 salariés, est tenue d'employer 6 % de personnes handicapées dans son effectif.**

Dans le cas contraire, les entreprises paient à ce jour jusqu'à **600 fois** le Smic horaire par personne handicapée manquante.

En 2010, la contribution sera de **1 500 fois** le Smic horaire par personne handicapée manquante.

Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez diminuer votre contribution en faisant appel à C3+ CONSULTING dans le cadre de vos achats d'impression et de fabrication de manière générale.

C3+ CONSULTING est le premier Cabinet Conseil qui pratique la Gestion de la Fabrication, en faisant profiter ses Clients d'unités bénéficiaires, déductibles de la contribution pour les handicapés (AGEFIPH)

Aujourd'hui, vous pouvez obtenir des unités bénéficiaires en faisant appel à des ESAT (**É**tablishement et **S**ervice d'**A**ide par le **T**ravail), anciennement C.A.T (**C**entre d'**A**ide par le **T**ravail).

À chaque travail qui est confié à ce type d'établissement, correspond un certain nombre d'unités bénéficiaires. Pour pouvoir en bénéficier, **il faut que l'ESAT facture directement l'entreprise.**

Dans ce contexte, les sociétés faisant appel à des plateformes de fabrication, ne peuvent pas bénéficier de ces avantages, dès lors que la plateforme refacture en son nom les prestations d'impression ou de fabrication, ce qui est généralement le cas.

C3+ CONSULTING, dans un souci de transparence totale, faisant depuis toujours facturer directement ses prestataires à ses clients, autorise ainsi l'obtention des unités bénéficiaires.

Ainsi, au-delà du fait que C3+ CONSULTING, par sa vocation à optimiser les coûts, fait bénéficier ses clients des meilleurs prix du marché, permet dès à présent de minimiser votre contribution handicapé.

C3+ CONSULTING à chaque transmission de devis, fait apparaître clairement le nombre d'unités bénéficiaires ainsi que sa valorisation en euros. Bien entendu, nous assurons le suivi tout au long de l'année afin de faciliter la tâche des services financiers.

Jean-Louis ROUBAUD